

**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MERCREDI 9 JUILLET 2025**

<b>Nombre de membres</b>	
<b>En exercice</b>	<b>10</b>
<b>Présents</b>	<b>8</b>
<b>Votants</b>	<b>10</b>
<b>Date de la convocation</b>	
<b>4 juillet 2025</b>	

Le mercredi neuf juillet deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Crévoux, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Crévoux, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane SCARAFAGIO, Maire.

**Présents** : Stéphane SCARAFAGIO, Françoise PONS, Marie-Emmanuelle MARGARON, Laurent PASCAL, Joris BAYARD, Loïc VERCHERE, Georges PONS, Gérard FACHE

**Excusés** : Erwan FAURE (pouvoir à Françoise PONS), Yves LAGRANGE (pouvoir à Loïc VERCHERE)

**Secrétaire de séance** : Marie-Emmanuelle MARGARON

<b>Quorum au cours de la séance</b>	<b>Présents</b>	<b>Nombre de votants</b>
<b>Délibérations n° 2025-29 à 2025-33</b>	8	10

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'assemblée l'ordre du jour.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu de séance du 10 juin 2025. L'ordre du jour est ensuite abordé.

Il demande à ajouter la délibération relative à la vente de bois façonnés des arbres renversés par le vent car l'exploitant forestier peut les couper en même temps que la coupe de bois actuelle.

Les membres du conseil municipal acceptent l'ajout.

**Objet : N°29 – Prise en charge exceptionnelle de la location de barnums**

Monsieur le Maire rappelle que l'association « **Les Amis du Pain** », créée en 2010, est un acteur associatif incontournable de la commune. Très engagée localement, cette association contribue activement à la valorisation du patrimoine en remettant en état et en animant les fours banaux communaux. Elle organise également des événements visant à faire découvrir, notamment aux plus jeunes, la fabrication traditionnelle du pain.

Afin d'accueillir tous les participants dans de bonnes conditions, et parce que la Communauté de Communes n'avait pas de disponibilité pour prêter le sien, un devis a été demandé auprès de la société AXENE basée à Gap. Pour une location du 11 au 15 juillet, le montant du devis est de 1 919.42 € TTC.

Parce que c'est une occasion exceptionnelle pour l'association, Monsieur le Maire propose que cette dépense soit prise en charge par la Commune.

**Vote** : 10 voix pour

**Objet : N°30 – Achat de la parcelle E1046 appartenant à Monsieur Grégory ARNAUD**

Monsieur Gregory ARNAUD est propriétaire de la parcelle E1046 d'une superficie de 874 m<sup>2</sup> située en contrebas de la rue Léo Lagrange. La Commune a un intérêt certain pour l'acquérir en prévision des projets d'aménagement du nouveau lotissement communal.

Le prix proposé par la Commune est de 100 € dans la mesure où le terrain est un talus qui soutient la route communale, qu'il n'a pas vocation à être construit et qu'il est compris dans la zone de recul des 6 mètres constituant la limite de constructibilité du projet de lotissement.

**Vote** : 10 voix pour

**Objet : N°31 – Budget général – Décision modificative n°2**

**COMPTES DEPENSES**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Ouvert</b>	<b>Réduit</b>
011 / 622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	10 000.00 €	
012 / 6218	Autre personnel extérieur	15 000.00 €	
023 / 023	Virement à la section d'investissement	46 475.38 €	
21 / 2138 / 85	Autres constructions	3 456.00 €	
20 / 202 / 83	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	7 980.00 €	
21 / 2151 / 66	Réseaux de voirie	24 000.00 €	
21 / 2111 / 65	Terrains nus	1 000.00 €	
21 / 2128 / 109	Autres agencements et aménagements de terrains	40 405.21 €	
<b>Total</b>		<b>148 316.59 €</b>	<b>0.00</b>

**COMPTES RECETTES**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Ouvert</b>	<b>Réduit</b>
13 / 1323 / 66	Départements	11 129.83 €	
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation	46 475.38 €	
<b>Total</b>		<b>57 605.21 €</b>	<b>0.00</b>

**Vote** : 10 voix pour

**Objet : N° 32 – Restauration de l'Eglise Saint-Marcellin – Contractualisation avec la Fondation du Patrimoine**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a décidé de réaliser des travaux de restauration de l'église Saint Marcellin. En effet, cet édifice, élément important du patrimoine de la Commune, présente à ce jour des signes de dégradations. Les travaux envisagés permettront d'enrayer le processus de dégradations en effectuant notamment l'assainissement des murs et d'une partie du sol, la reprise des infiltrations en toiture, la reprise des gouttières, etc.

Dans le cadre de cette opération de travaux, il est envisagé de faire appel à la Fondation du Patrimoine, en vue d'un accompagnement financier par le biais d'une souscription publique auprès de particuliers et d'entreprises.

Après validation du dossier de demande d'ouverture de la souscription par la Fondation du Patrimoine, une convention sera signée avec cet organisme expliquant ce partenariat et les modalités de souscription. Monsieur le Maire demande l'autorisation de pouvoir signer ladite convention et tous autres documents afférents à cette souscription.

**Vote** : 10 voix pour

**Objet : N°33 Vente de bois façonné des parcelles forestières n°11, 12, 17, 18, 39 pour les arbres renversés par le vent**

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de procéder au choix de la destination des bois issus des parcelles forestières n°11, 12, 17, 18, 39 de la forêt communale de Crévoux pour un volume estimé de 120m<sup>3</sup>.

L'ONF propose que l'exploitation de ces coupes soit réalisée en bois façonné.

Les bois issus de ces coupes seront majoritairement mis en vente sous forme de contrats d'approvisionnement négociés par l'ONF (vente groupée). La mise en œuvre de ces contrats entraîne des frais de gestion à hauteur de 1% du montant de la vente conformément à l'article D.144-1-1 du Code forestier.

Les autres produits seront vendus de gré à gré. L'ONF assumera le rôle de donneur d'ordre pour l'exploitation des coupes. La mise en œuvre de ce dispositif fera l'objet d'une convention dite de vente et exploitation groupée, engageant les deux parties pendant la durée nécessaire à l'exploitation de la coupe.

**Vote** : 10 voix pour

**QUESTIONS DIVERSES**

Gérard FACHE informe que le pont des Casses est à refaire.

➔ Il faudra solliciter le Département pour une demande de subvention

Gérard FACHE indique que le chemin de Ratelle est difficilement accessible

➔ Ce sera noté dans les travaux à faire

Monsieur Robert SILVE remercie la commune pour la signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine et de son engagement en faveur de la restauration de l'église. Il salue la prise de conscience collective et souligne que ce soutien marque une étape importante, mais qu'il conviendra désormais d'engager les travaux dans les meilleurs délais.

Il propose également d'installer un panneau signalétique afin d'identifier la Pierre de Saint-Marcellin, située sur la commune, et se propose de rédiger un texte explicatif pour en présenter le rôle et la signification historique.

Madame Aurélie CHASTAN questionne sur le maintien de la fermeture du tunnel du Parpaillon, malgré les efforts et les investissements réalisés par la commune de Crévoux pour en permettre l'ouverture. Elle déplore que, pour une nouvelle année, cet axe emblématique reste inaccessible.

Monsieur le Maire rappelle que la décision de fermeture relève de la compétence exclusive du Département des Hautes-Alpes, invoquant des raisons de sécurité. Il précise toutefois qu'il ne renonce pas à défendre l'intérêt de la commune et qu'une réunion technique est programmée avec l'ensemble des services techniques départementaux le 10 juillet, à laquelle il participera afin d'obtenir des clarifications et défendre la position de Crévoux.

La séance est levée à 19h00.

Le Maire  
Stéphane SCARAFAGIO

La secrétaire de séance  
Marie-Emmanuelle MARGARON